

**Association « Pour St Pierre du Perray »****Concertation ? Que du vent !****EDITORIAL** Chers Habitants de St Pierre du Perray,

La deuxième partie de l'année 2022 a été marquée par de fortes hausses du coup de l'énergie en raison notamment des conflits armés entre l'Ukraine et la Russie. Dès novembre, nous savions que l'Etat avait l'intention d'instaurer un amortisseur des coûts pour les collectivités, après l'avoir fait pour les particuliers.

Dans ces conditions, la sagesse conduisait à **ne pas prendre de décision dans la précipitation**, et à repousser le vote du budget 2023 le plus tard possible. Cela a été l'attitude de nombreux maires, et d'agglomérations aussi, comme notre agglomération GPS.

Chez nous, tout le contraire s'est produit. M. Vérots a décidé à la hâte **de fermer un groupe scolaire, dans une sorte d'affolement, de perte de sang froid**. A ce poste, c'est grave !

Prétextant des hausses fabuleuses, avant de connaître les aides gouvernementales, il a décidé de fermer 4 Saisons, changer d'école 300 enfants et les professeurs, sans concertation. Pourtant, au final, au lieu des 2 Millions d'€ de déséquilibre annoncés, après les aides de l'Etat et l'augmentation des bases fiscales, le différentiel n'est plus que de 600 000 €. Sur notre budget communal de 16 Millions d'€, cela représente **4%**, ça se trouve. Il faut en avoir la volonté.

Les **charges à caractère général de la commune** augmentent de **+ 44,24 %**. C'est beaucoup plus que l'inflation ! De nouvelles dépenses ont donc été engagées. Les charges de personnel augmentent quant à elles de **+ 12,97 %**. Dans d'autres communes, elles augmentent de 6% seulement. À l'Agglo GPS, elles ont augmenté de + 0,23 %. Pourtant ces collectivités ont aussi été soumises aux augmentations du point d'indice et à la revalorisation de certaines catégories de personnel. La réalité est qu'en période où il aurait fallu être vigilants, la commune a royalement embauché en 2022, passant de 176 à 189 agents.

La fermeture de l'école des 4 Saisons n'est en rien une fatalité. J'ai moi-même essayé de raisonner les conseillers municipaux de la majorité le 08 déc. 2022, jour du vote de cette décision funeste, mais aucun n'a voté « contre ». Ont-ils eu peur de perdre leurs indemnités ?

Des associations de parents d'élèves ont engagé une procédure au Tribunal administratif pour tenter de faire casser cette décision. Souhaitons leur succès dans leur démarche, car nos enfants et nos enseignants le valent bien !

Fidèlement vôtre.

Catherine Aliquot-Vialat, Présidente de l'Association

Maire de St Pierre du Perray de mars 2014 à juin 2020

Elue municipale

Attention, bientôt un seul médecin pour nos 12000 habitants !

Notre équipe municipale a créé durant le mandat 2014-2020 une **Maison médicale** pour sortir la ville de sa situation de désert médical et répondre à la demande de professionnels paramédicaux dont les locaux n'étaient plus aux normes d'accessibilité.

Nous avons créé au rez-de-chaussée **5 bureaux pour des médecins généralistes**, accueilli un cabinet dentaire, un médecin spécialiste et de nombreux professionnels paramédicaux à l'étage. **Nous avons trouvé 3 médecins généralistes en l'espace de 9 mois**. Il restait donc 2 cabinets libres pour 2 médecins généralistes de plus.

Force est de constater que de 2020 à 2023, **en 3 ans de mandat, M. Verots n'a pas été capable de trouver un seul médecin supplémentaire**, ce qui est bien regrettable car nous avons appris que 2 de nos médecins existants vont nous quitter prochainement. Il est urgent que le Maire se mette en recherche active. Cela ne viendra pas tout seul !!!

En 2023, la municipalité a décidé de **supprimer les sorties d'été à la mer** pour les familles. Les habitants n'ont « qu'à se rhabiller » ! C'est triste, car ces sorties rencontraient beaucoup de succès et permettaient rencontre et convivialité entre tous les habitants. Dommage pour les St Perrayens.



www.facebook.com/c.aliquotvialat

Si vous partagez nos idées, rejoignez-nous,
Adhérez ou faites un don à notre Association - bulletin sur notre site internet
tél. 06 75 98 40 45 Email : c.aliquotvialat@free.fr

www.pour-st-pierre-du-perray.fr



Le tract signé par Mme Caux, Maire adjointe au scolaire, cherche malhonnêtement à nous coller la responsabilité de la fermeture de l'école 4 Saisons. Pourtant, **cette décision néfaste relève de la seule décision de M. Verots** et de son groupe. Cela fait 3 ans qu'ils dirigent la commune !

- L'école St Exupéry a été prévue et financée dans le cadre de la ZAC Clef de St Pierre décidée il y a bien longtemps (et non pour la ZAC de Villeray).
- Ils se plaignent que 4 Saisons était surchargée en 2020 nécessitant l'installation d'un algéco, et dans le même temps critiquent l'arrivée de la nouvelle école St Exupéry, alors que c'est justement l'arrivée de cette école qui solutionnait le problème de surcharge.
- Ils cherchent à économiser 467 000 € (chiffre dont nous n'avons aucun détail) alors que dès leur arrivée en 2020, ils ont augmenté les impôts des St Perrayens de 2 Millions d'€ par an (+ 35 % d'augmentation), largement plus que les 467 000 € qu'ils cherchent !...
- Ce n'est pas parce que les familles ont accepté le transfert proposé qu'elles sont favorables à la fermeture de l'école 4 Saisons. Bien au contraire, puisqu'elles ont engagé une procédure au Tribunal Administratif !
- Ils veulent **serrer les enfants comme des sardines dans les 4 écoles restantes**. Les effectifs annoncés ne sont que des moyennes, et non des effectifs par classe. Certaines classes seront bien surchargées !

Tout cela a été fait sans aucune concertation ni avec les professeurs des écoles, ni avec les parents d'élèves. Leur papier ne respire **aucune humanité**, aucune hauteur de vue, aucune vision à moyen ou long terme pour la commune.

Des chicanes ont été posées récemment dans des rues de la commune.
Il faudrait compléter en urgence le dispositif en indiquant le sens prioritaire, pour éviter des accidents...

Projet d'urbanisme sur le **site ancienne Mairie** :
M. Verots a indiqué en réunion publique qu'il avait contacté des « amis promoteurs ».

Les projets immobiliers montrés lors de la réunion en mairie du 17 mars 2023 sont trop denses, sans espaces verts publics, affichant une **bétonisation excessive** qui dénoterait dans le quartier.

Suppression des classes transplantées par la municipalité actuelle :

Lors de notre mandat 2014-2020, nous avons financé des classes transplantées d'une durée d'une semaine chaque année, à raison de 2 classes transplantées par an. Au total, nous avons financé une douzaine de classes découvertes. La dernière année, en 2019, l'école des 4 Saisons avait organisé **ses classes transplantées en Angleterre**, ce qui laisse un souvenir inoubliable aux élèves comme aux professeurs.

Maintenant, c'est fini, **M. Verots a mis fin aux classes transplantées depuis 2020**. Un coup dur pour les élèves de St Pierre du Perray qui se voient supprimer un avantage qu'ils avaient depuis de nombreuses années. On voit, une fois de plus, que les enfants de St Pierre du Perray ne sont pas la priorité de cette équipe municipale.

Le mercredi 05 avril 2023, la municipalité de St Pierre du Perray a reçu la Maire de Quincy sous Sénart et ses équipes pour leur présenter la cour Oasis de l'école des 4 Saisons.

Mais est-ce que **M. Verots** et **Mme Caux** leur ont dit **qu'ils allaient fermer l'école 4 Saisons** en septembre 2023 ? C'est sûr que la visite étant positionnée le mercredi, aucun professeur des écoles ne risquait de parler et dire ce qu'ils ont sur le cœur en ce moment !

La honte n'étouffe pas l'équipe municipale apparemment.

Les élèves et les enseignants sont plutôt préoccupés par la fermeture de leur école, que par leur « litière végétale » qui a coûté une fortune...

Au Conseil Municipal du 09 mars 2023, M. Verots avait mis à l'ordre du jour un vote pour **garantir à 100 %** les prêts bancaires d'un bailleur social concernant la construction de logements sociaux à l'angle rue du Château rue de la Mairie pour un montant de **1,8 Millions €** ! C'était un très gros risque pour la commune...

Or, la garantie des logements sociaux se fait classiquement à 40 % par la Mairie et 60% par l'agglomération GPS, ce que Catherine Aliquot-Vialat a fait remarquer en commission Finances. Par ailleurs, comme l'a souligné Fabienne Benquet en Conseil municipal, le bailleur choisi a déjà été condamné à payer 100 000 € pour attribution irrégulière de logements sociaux à des personnes qui dépassaient le plafond légal de ressources de 360 %... Ce bailleur est aussi connu pour mauvais entretien de son parc de logements sociaux...

Avant de choisir un bailleur social, il faut se renseigner sur ses références et sa fiabilité !

Devant nos différentes alertes, M. Verots a retiré ce point du conseil municipal !... Affaire à suivre...